Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260526-2026052-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Christophe JICQUEL, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Sophie BLEJEAN
Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Dalila JAZUEL (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE), Etienne ROUAUD (pouvoir à Maëlys BARBIER).

2026-052 : Proposition des membres de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.).

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.
Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).
La désignation des commissions doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé sur délibération du conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de proposer à la Direction régionale des finances publiques d'Ille-et-Vilaine afin de constituer la commission communale des impôts directs, la liste suivante :

Proposition pour les titulaires :

- Gwenaëlle COLIN 2, la Pêcherie
- René MARCHADOUR 33, rue Pierre Porcher
- Marie-Christine HOCHET 7, le Bas Trégadan
- Yannick JOUBREL 44, la Malois
- Régine PAQUER 16 bis, rue Pierre Porcher
- Dominique FAYE 6, la Lande des Bois
- Yolande GAUTIER 14, les Champs Haras
- Gérard TERTRAIS 2, Pourri
- Annie HERVE 6, les Champs
- Philippe MALLARD 2, la Fontenelle
- Anne-Sophie BOHUON 72, la Devairie
- Pascal COSTARD 22, Pennée

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260526-2026052-DE

Propositions pour les suppléants :

- Jean FOUCAUD 11, rue Noël Georges
- Roland PEPIN 8, la Noé
- Odile GEORGES 14, le Haut Guilly
- Yannick BREGERE 21, Landrouin
- Serge BAUCHER 11, le Bois David
- Maeva GICQUEL 4, Mérignac
- Michel CHASLES 25, Trégadan
- Gérard LERAY 23, Landrouin
- Delphine HOUSSIN 14, domaine des Clouettes
- Marc DANIEL 107, Treumé
- Elisa VAULEON 15, rue du Pont Sel
- André DEMEESTERE 14 la Noé

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380